



Déménagement avant divorce

Par **maemel53**, le **03/10/2011 à 14:05**

Bonjour, mon mari et moi souhaitons divorcer mais n'arrivons plus à communiquer et au tribunal ils ne pourront nous recevoir que l'année prochaine pour le divorce car ils sont "blindés". Nous avons en commun un enfant de moins de 2 ans qui a besoin de voir son papa tout autant que sa maman et j'envisage un DVH classique pour lui avec arrangement possible selon ses horaires (il travaille en 3x8). L'ambiance à la maison est tellement mauvaise que je souhaite déménager (nous avons d'ailleurs envoyé ensemble la lettre de résiliation de bail) et de ce fait j'aimerais me rapprocher de mon autre enfant (300 kilomètres de moi pour le moment) sans pour autant m'éloigner trop (environ la moitié) du 2ème papa. Quels procédures dois je accomplir ? Merci d'avance.

Par **mimi493**, le **03/10/2011 à 15:21**

Déjà avoir votre avocat

Par **cocotte1003**, le **03/10/2011 à 19:35**

bonjour, puisque vous voulez divorcer et que vous n'arrivez plus à dialoguer il vaudrait mieux prendre chacun un avocat. peut-être par leur intermédiaire arriverez vous à trouver des compromis. Pour l'instant ne prenez pas le risque de quitter le domicile conjugal, cela pourrait se retourner contre vous. si personne ne veut y mettre du sien et que le juge ne peut pas vous recevoir, vous n'avez pas d'autre solution que de continuer tel quel, cordialement